



Pacte Mondial
Réseau France

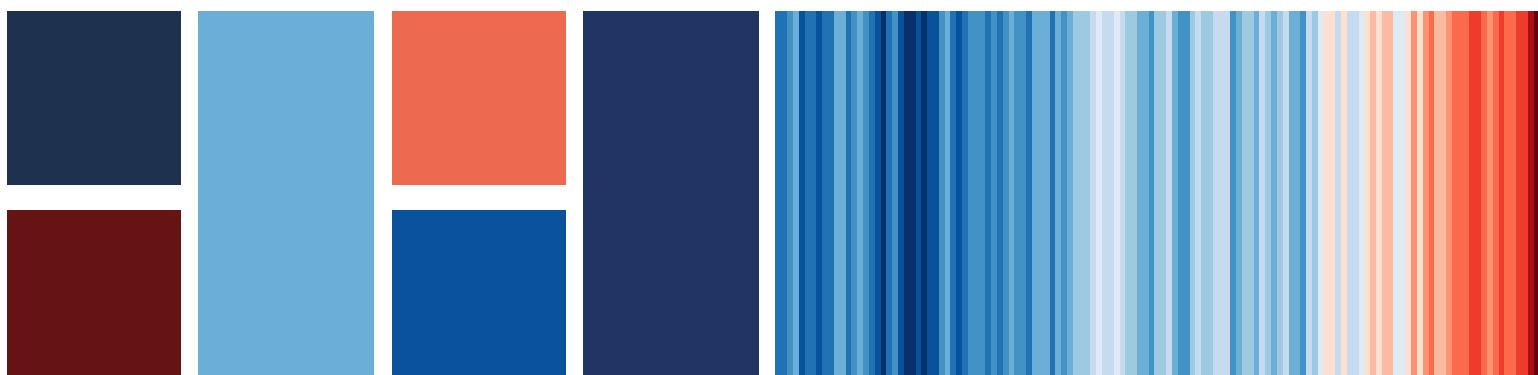
NOTE D'EXPERTISE

COP30

**De Paris à Belém, rehausser
l'ambition climatique**

Le secteur privé au cœur de l'action

NOVEMBRE 2025



COP30
BRÉSIL
BELÉM 2025





COP30 : De Paris à Belém, rehausser l'ambition climatique Le secteur privé au cœur de l'action

Adopté en 2015, l'Accord de Paris a marqué un tournant historique dans la gouvernance climatique mondiale. Pour la première fois, la communauté internationale s'est dotée d'un traité juridiquement contraignant, avec un objectif commun : **limiter le réchauffement de la planète bien en dessous de 2°C, et poursuivre les efforts pour le contenir à 1,5°C.**

La mise en œuvre de cet accord repose sur l'élaboration de plans d'action climatiques ambitieux par les pays l'ayant ratifié, au service d'une transformation économique et sociale. En parallèle, les entreprises se sont affirmées comme des acteurs clés de cette transition, en soutenant l'innovation, les investissements responsables et le développement de solutions bas carbone,

Pourtant, dix ans plus tard, le constat est sans appel : **le réchauffement s'accélère, tout comme les phénomènes climatiques extrêmes, et de nombreuses chaînes de valeur demeurent encore trop dépendantes des énergies fossiles.** Les besoins de financement pour l'adaptation au changement climatique restent largement insatisfaits.

Le Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable et la 4e Conférence internationale sur le financement du développement (FFD4) se sont tenus à l'été 2025. Ils ont rappelé l'ampleur des défis, tout en réaffirmant le rôle déterminant du secteur privé dans la mobilisation des ressources financières et des solutions.

La mise en œuvre de l'Accord de Paris reste donc en deçà des objectifs fixés, avec notamment une hausse des émissions de gaz à effet de serre de 1,3% par rapport à 2022, alors qu'une baisse de 7,5% par an d'ici 2035 est nécessaire pour limiter le réchauffement à 1,5°C. C'est dans ce contexte particulièrement préoccupant que se tiendra à Belém (Brésil) du 10 au 21 novembre 2025, la 30e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP30).

Cette note vise ainsi à présenter les principaux enjeux de cette COP30, à dresser un état des lieux des engagements et de l'action climatique dans le monde et en France, et à identifier des leviers d'action du secteur privé pour accélérer la transition.

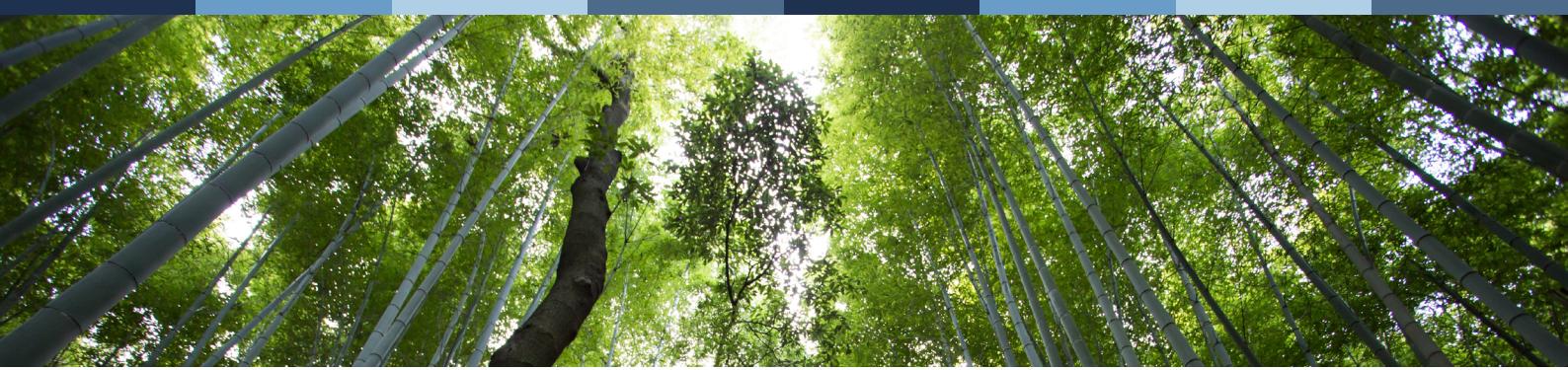
Partie 1 - COP30 : enjeux et état des lieux de la mise en œuvre des objectifs climatiques

1.1 VERS UNE DÉCENNIE D'ACCÉLÉRATION : LA NÉCESSITÉ DE PLANS D'ACTIONS PLUS AMBITIEUX ET DE MOYENS FINANCIERS RENFORCÉS

Comme à chaque édition depuis 1995, la COP permettra de faire le suivi de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de l'Accord de Paris, et des obligations des parties à la Convention (pays l'ayant ratifiée). Lors de la COP30 à Belém, les pays signataires devront ainsi présenter de nouvelles Contributions déterminées au niveau national (CDN)¹. Celles-ci sont publiées tous les cinq ans depuis 2015, et incarnent les actions déployées et la trajectoire de chaque pays pour réduire les émissions nationales.

Les nouvelles contributions s'appuieront notamment sur le Bilan mondial (*Global Stocktake*) réalisé lors de la COP28 en 2023, qui présentait un premier état des lieux des progrès dans le cadre de l'Accord de Paris, et des nouvelles recommandations pour permettre l'atteinte de l'objectif de 1,5°C. Le Secrétaire général des Nations Unies a exhorté les pays n'ayant pas encore finalisé leurs CDN à le faire sans délai, affirmant que « la COP30 au Brésil doit aboutir à un plan d'action mondial crédible pour nous mettre sur la bonne voie! ». Durant l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'est déroulée en septembre dernier, près de 100 pays ont ainsi annoncé qu'ils finaliseront leur engagement, qu'ils mettront en œuvre de nouveaux objectifs climatiques avant la COP30.

¹ En Anglais, Nationally Determined Contributions (NDCs)



Pour permettre aux pays de traduire les engagements en actions concrètes, le secteur privé doit être pleinement associé à l'élaboration de ces CDN. L'implication du secteur privé permet en effet de combler l'écart entre la formulation des politiques et la mise en œuvre de solutions climatiques concrètes à l'échelle locale, mobiliser les chaînes de valeur, faciliter le développement de mécanismes financiers, et renforcer la confiance des parties prenantes.

Selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), sur les premières CDN publiées par les Etats parties en 2020, 41% avaient identifié des leviers d'action pour le secteur privé. Mais pour autant, la participation active du secteur privé aux processus d'élaboration des CDN restait limitée, puisque seulement 13% des 85 CDN mises à jour en 2021 mentionnaient une telle participationⁱⁱⁱ. Si le secteur privé est donc bien identifié comme un acteur clé des stratégies nationales climatiques, sa participation au côté des pouvoirs publics doit cependant s'intensifier, afin de pleinement mettre à contribution sa capacité d'action et de transformation.

Le financement de la lutte contre les changements climatiques sera au cœur des discussions, avec la mise en œuvre de la « Feuille de route de Bakou », qui vise à détailler un plan d'action pour mobiliser 1 300 milliards de dollars par an de financements climat d'ici à 2035 en faveur des pays en développement. Celle-ci est soutenue par une trentaine de pays, dont l'Azerbaïdjan et le Brésil (présidents des COP29 et COP30), et la France. Le 15 octobre, le Cercle des ministres des finances de la COP30² a ainsi publié son rapport, mettant en lumière cinq priorités^{iv} :

- Accroître le financement concessionnel et optimiser les fonds climatiques ;
- réformer les banques multilatérales de développement afin d'accroître le financement durable ;
- renforcer les capacités nationales et les cadres d'investissement pour le financement climatique, y compris à travers les plateformes de financement gouvernementales ;
- développer des solutions financières évolutives et innovantes pour la mobilisation de capitaux privés ;
- renforcer les approches réglementaires pour le financement climatique.

Au-delà des investissements climatiques, le financement du développement durable au sens large et des

ODD, est un enjeu majeur. Le Rapport 2024 sur le financement du développement durable de l'ONU fait état d'un besoin de plus de 4 000 milliards de dollars d'investissements supplémentaires par an pour permettre la mise en œuvre des ODD dans les pays en développement^v. Ce déficit de financement dans les pays en développement est préoccupant, car la corrélation entre pauvreté multidimensionnelle et vulnérabilité aux effets du changement climatique est clairement établie. Un rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) publié en octobre 2025 souligne que 80% de la population pauvre dans le monde, soit 887 millions de personnes, vivent dans des zones directement exposées à au moins un risque de choc climatique (comme les fortes chaleurs, la sécheresse ou les inondations)^{vi}. **La COP30 sera donc une étape cruciale pour aligner la réduction de la pauvreté, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, et la restauration des écosystèmes, au bénéfice des populations et de la planète.**

Enfin, l'augmentation des capacités de production d'énergies renouvelables dans le monde sera aussi une des priorités de la Conférence. D'après le rapport, *Delivering on the UAE Consensus*, si la production mondiale d'énergies renouvelables a atteint des records, celle-ci reste insuffisante pour atteindre les paliers fixés durant la COP28. Or, le Consensus de la COP28 visait pourtant à porter la capacité installée mondiale en énergies renouvelables à 11,2 TW d'ici 2030, contre 4,4 TW en 2023. Aussi, atteindre l'objectif du Consensus requiert de doubler la production supplémentaire annuelle d'énergies renouvelable jusqu'à 2030^{vii}.

Ce rapport appelle ainsi à :

- intégrer les objectifs en matière d'énergies renouvelables dans les plans climatiques nationaux avant la COP30 à Belém ;
- doubler l'ambition des Contributions déterminées au niveau national afin de s'aligner sur l'objectif mondial en matière d'énergies renouvelables ;
- porter les investissements dans les énergies renouvelables à au moins 1.400 milliards de dollars par an entre 2025 et 2030, soit plus du double des 624 milliards de dollars investis en 2024^{viii}.

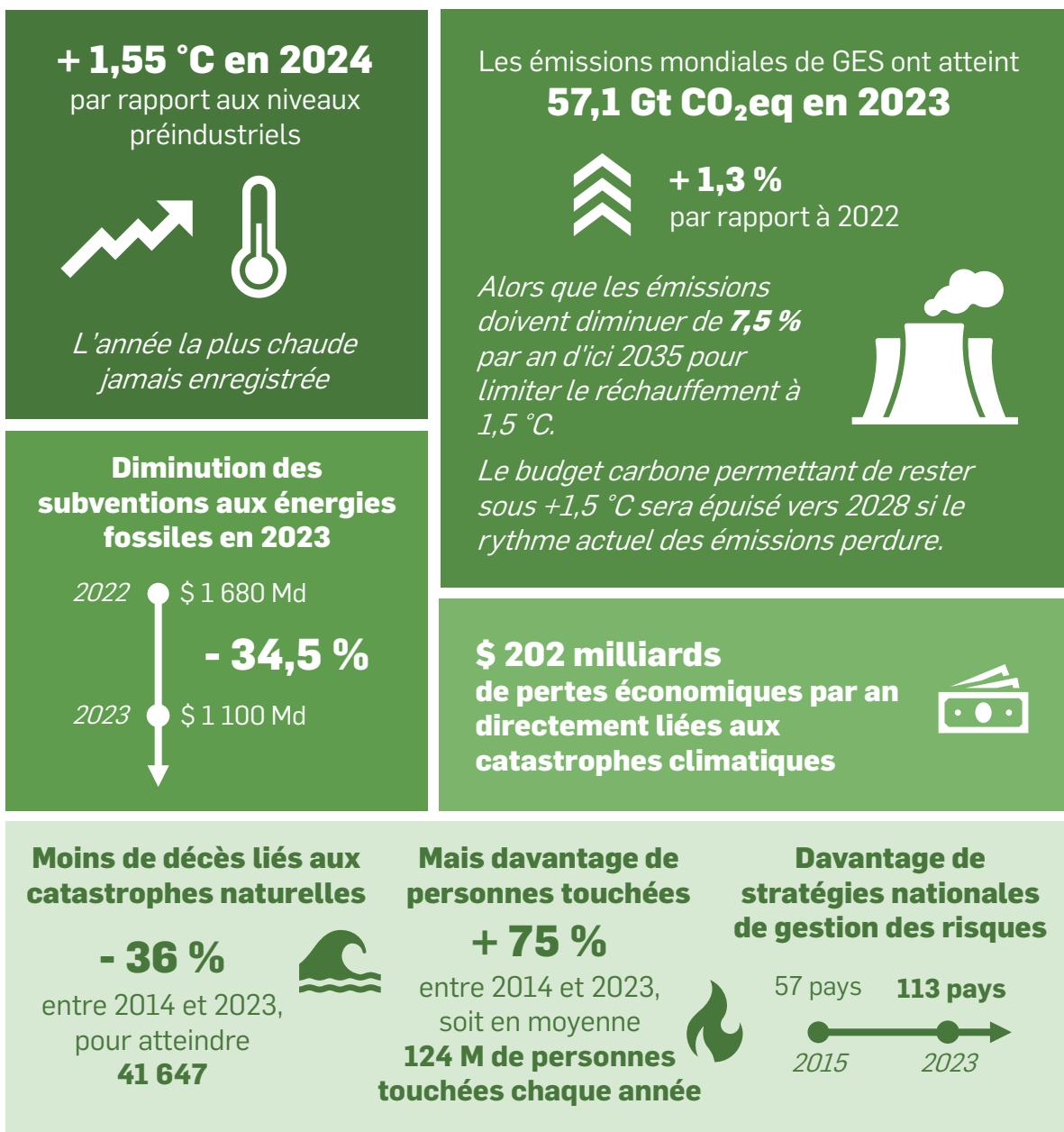
² Initiative de Luiz Inácio Lula da Silva, Président de la République fédérative du Brésil, rassemblant des ministres des finances d'une trentaine de pays, dont la France, mais aussi des experts et représentants du secteur privé.

La mise en œuvre de l'ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques dans le monde, un bilan contrasté à 5 ans de 2030

L'objectif de développement durable 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques avec un focus sur le renforcement des capacités des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Selon le rapport 2025 des Nations Unies sur le développement durable, la plupart des cibles de l'ODD 13 sont considérées comme « en progrès marginaux », notamment pour ce qui est de la mise en œuvre de politiques climatiques et de l'adaptation.

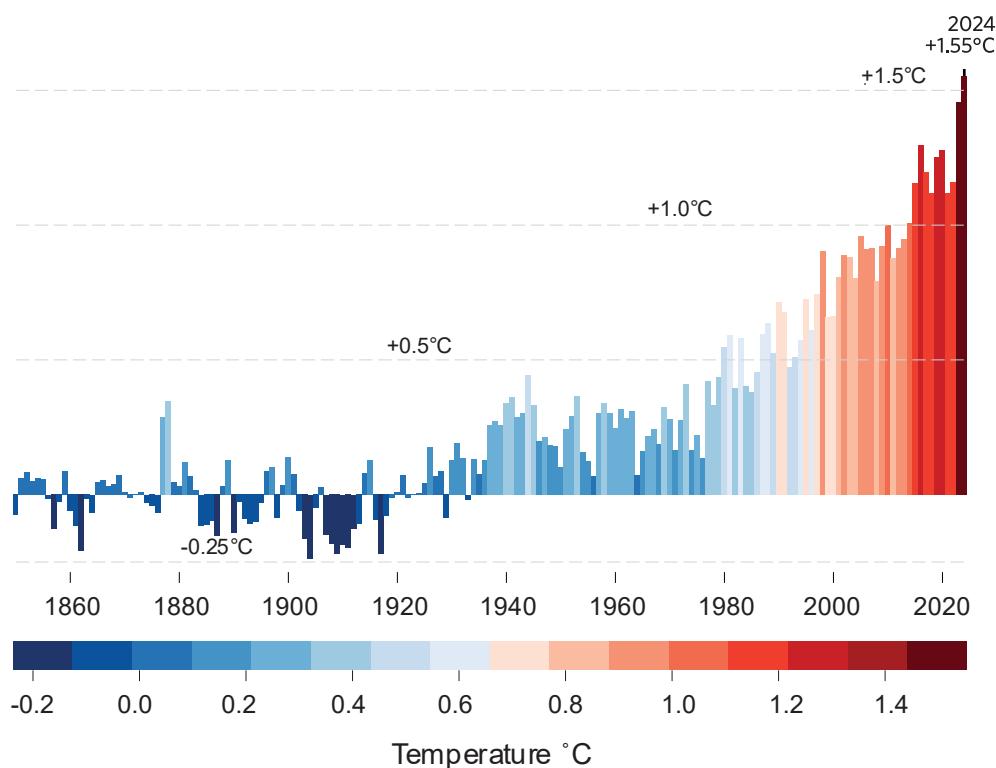
La cible 13.1, relative à la mobilisation de 100 milliards de dollars par an de financements climatiques en faveur des pays en développement, dans le cadre de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, est désormais considérée comme atteinte. L'objectif a ainsi été rehaussé à 300 milliards par an d'ici 2035 durant la COP29 à Bakou^{ix}.

L'infographie ci-dessous présente les différentes évolutions et chiffres clés relatives à la mise en œuvre de l'ODD 13 dans le monde :



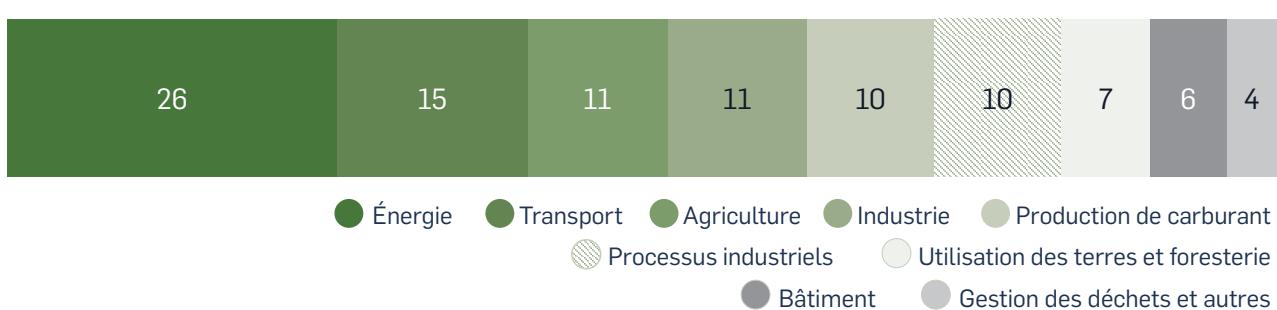
Source : Infographie réalisée par le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France, sur la base du Rapport 2025 sur les ODD, ONU (2025)

Température moyenne annuelle mondiale par rapport aux niveaux préindustriels (moyenne de 1850 à 1900) de 1850 à 2024, en degrés Celsius



Source : United Nations Statistics Division (2025), SDG Indicator - Goal 13: Climate action
(sur la base du rapport State of the Global Climate 2024 par le World Meteorological Organization (2025).

Part des émissions de GES, par secteur (en pourcentage), en 2023



Source : United Nations Environment Programme, Emissions Gap Report 2024 (2024)

1.2 LES OBJECTIFS CLIMATIQUES EN FRANCE : UNE TRAJECTOIRE POSITIVE MAIS DES PROGRÈS ENCORE MODÉRÉS

En France, la mise en œuvre de l'ODD 13 est plutôt sur une bonne trajectoire. Dans sa Revue nationale volontaire pour l'atteinte des ODD de 2023, la France évaluait l'atteinte de ses indicateurs de suivi de l'ODD 13 en 2030 comme majoritairement favorables^x :

L'électricité ne comptait que pour 5% des émissions de CO₂ en France en 2024

Le mix de production électrique est faiblement carboné en France, dominé par le nucléaire (~67% en 2024).

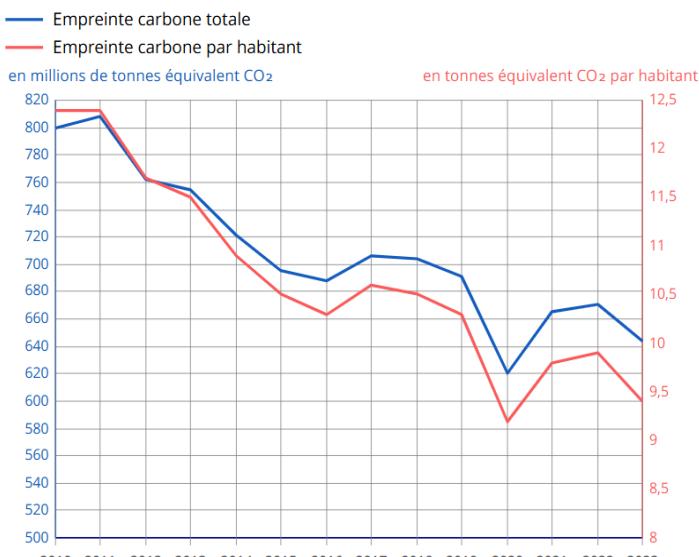


23%

La part des énergies renouvelables dans la consommation française en 2024



Objectif actuel : atteindre 33% en 2030.



12 238 communes

disposaient d'un plan de prévention des risques naturels approuvé en 2024 (INSEE)



8 événements naturels « très graves »

ont été recensés en France en 2023, contre 5 en 2018



Entre 2010 et 2023, l'empreinte carbone de la France a diminué d'environ 20%. Bien qu'encourageante, cette trajectoire est encore loin de l'objectif de l'UE : une réduction de 55% d'ici 2030 (par rapport à 2015).

Les émissions françaises proviennent **majoritairement des importations** (56%). Les **activités économiques nationales et les ménages** en représentent respectivement 28% et 16%.



Source : Infographie réalisée par le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France, d'après RTE France (2025)^{xii}, le Ministère de la transition écologique (2025)^{xiii}, et l'INSEE (2024)^{xiv}.

Partie 2 : Le secteur privé doit jouer un rôle central dans la lutte contre le changement climatique

1. DIX ANS APRÈS L'ACCORD DE PARIS, OÙ EN SONT LES ENTREPRISES ?

■ 1.1 À l'échelle mondiale, les entreprises sont engagées, même plus qu'avant, mais communiquent moins

Une étude menée depuis 2007 par le Pacte mondial des Nations Unies, en partenariat avec Accenture (CEO Study) vise à étudier l'évolution des tendances relatives au développement durable dans les entreprises. Les chiffres de l'édition 2025 de l'étude, menée auprès de près de 2 000 dirigeants d'entreprises dans le monde – participantes à notre initiative, révèlent que 97% des dirigeants d'entreprises déclarent rester engagés en faveur des Objectifs de développement durable. Plus de la moitié (52%) affirment même projeter d'augmenter leurs engagements environnementaux et sociaux, et 88% estiment que l'argument commercial du développement durable est plus fort aujourd'hui qu'il ne l'était il y a 5 ans.

Néanmoins, les entreprises sont de plus en plus silencieuses au sujet du développement durable, seuls 50% des CEO considérant qu'il est facile pour leur entreprise de communiquer sur les engagements et progrès en matière de développement durable^{xiv}.

Le Rapport mondial sur la durabilité des entreprises 2025 de l'OCDE montre par ailleurs que les conseils d'administration sont de plus en plus impliqués. Dans 70% des entreprises cotées dans le monde, le conseil d'administration supervise les questions liées au climat, et 67 % des entreprises versent à leurs dirigeants une rémunération variable indexée sur des critères de durabilité^{xv}.

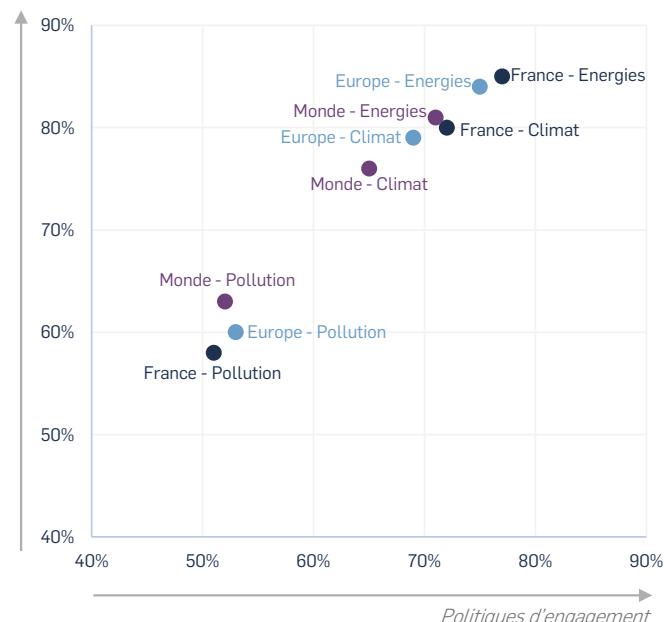
S'inscrit dans le paysage médiatique un paradoxe : si les dirigeants reconnaissent l'importance stratégique du développement durable, ils sont moins nombreux dans le monde à en parler. Contexte géopolitique mouvant, *backlash RSE*, nouvelles priorités (intelligence artificielle, tarifs douaniers...), pression des organisations de la société civile ou encore craintes d'accusations de *greenwashing*, il en résulte une plus grande discréetion des dirigeants d'entreprises, à un moment où des engagements clairs et un leadership fort sont au contraire plus que jamais nécessaires³.

■ 1.2 Un engagement réel des entreprises françaises adhérentes au Pacte mondial sur les enjeux de décarbonation, mais des mesures qui ne sont pas encore systématiques

En France, les différents secteurs d'activité économique contribuent activement à la baisse des émissions de gaz à effet de serre depuis 1990 (-31% tous secteurs confondus). D'après le Ministère de la transition écologique, le secteur de l'industrie de l'énergie a ainsi baissé ses émissions de 55% depuis 1990, tout comme l'industrie manufacturière et la construction (54%), ou encore l'agriculture (18%).

Correlation entre politique d'engagement et mesures d'action

Actions



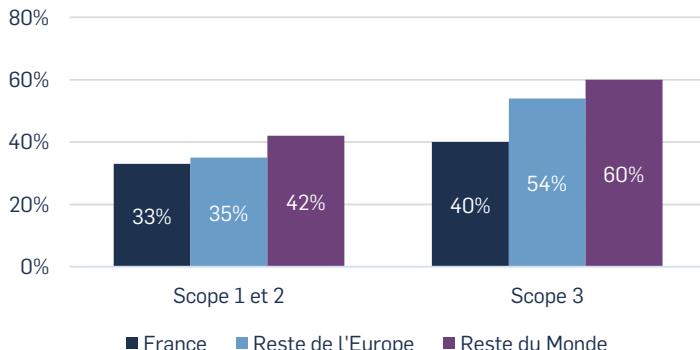
Source : Pacte mondial de l'ONU - Réseau France (2025), Etude CoP 2024.

Par ailleurs l'[analyse des données 2024 de la Communication sur le Progrès](#)³ des entreprises adhérentes au Pacte mondial des Nations Unies montre un bon degré d'engagements et de mesures d'action prises par les entreprises en France et dans le monde sur les thématiques d'énergies et de climat^{xvi}.

Les chiffres montrent une bonne corrélation entre politiques d'engagement et mesures d'action, la part d'entreprises prenant des mesures étant même légèrement supérieurs à celles disposant de politiques d'engagement. Par exemple en France, si 72% des entreprises disposent d'une politique d'engagement sur le climat, elles sont 80% à mener des actions en ce sens (formation des salariés, des parties prenantes, audit, collaboration avec les organismes gouvernementaux...). En France, comme dans le reste de l'Europe et du monde, les entreprises sont cependant moins nombreuses à s'engager et agir sur la question de la pollution atmosphérique.

³ La publication annuelle de la Communication sur le Progrès (CoP) est un engagement des adhérents au Pacte mondial des Nations Unies. La CoP permet aux entreprises de communiquer sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Dix Principes et la contribution à l'atteinte des 17 Objectifs de développement durable.

Part des entreprises adhérentes au Pacte mondial des Nations Unies ne mesurant pas leurs émissions de Scope 1, 2 et 3 (2024)



Source : Pacte mondial de l'ONU - Réseau France (2025), Etude CoP 2024.

Concernant la mesure des émissions de gaz à effet de serre par les entreprises, les données montrent qu'une part significative d'entreprises ne mesurent toujours pas leurs émissions de scope 1 (directes), 2 (liées à l'énergie), et 3 (indirectes). Les entreprises françaises adhérentes sont moins nombreuses à ne pas mesurer leurs émissions (33% ne mesurent pas leurs émissions de scope 1 et 2 et 40% ne mesurent pas le Scope 3) par rapport au reste de l'Europe et au reste du monde. À noter que les 94 entreprises françaises adhérentes au Pacte mondial et membres de SBTi mesurent systématiquement l'ensemble des trois Scope.

Cela montre qu'à l'échelle mondiale, le secteur privé a encore des progrès à accomplir en termes de mesure des émissions. Une mesure efficace des émissions de scope 1, 2, 3 est une condition essentielle à la mise en œuvre de trajectoires robustes de décarbonation et à la pleine mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Concernant la part de consommation d'énergies renouvelables (hors nucléaire), celle-ci était de 33% chez les entreprises françaises adhérentes au Pacte mondial, soit nettement en dessous du reste des entreprises européennes (54%) et du monde (35%). Néanmoins, cette part est supérieure à la moyenne nationale en France (23%), et d'ores et déjà alignée avec les objectifs de 2030 (33%).

■ 1.3 Des efforts de financement qui s'intensifient, mais demeurent insuffisants

En mai 2015, pour la première fois, les principaux réseaux internationaux d'entreprises ont uni leurs forces pour organiser le Business & Climate Summit, 200 jours avant la COP 21. Celui-ci était porté par le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France, Epe et le WBCSD avec le concours de Brice Lalonde, Conseiller spécial pour le développement durable au Pacte mondial des Nations Unies. Ce sommet avait eu un rôle précurseur, en mobilisant des acteurs économiques du monde en-

tier autour de l'idée que, sans financement, il ne pourrait y avoir de mise en œuvre de l'Accord de Paris. Ceux-ci avaient alors appelé les décideurs à engager davantage d'actions et de politiques telles que des mécanismes d'orientation des investissements vers des solutions bas carbone, des mécanismes de prix du carbone, ou encore davantage de coopération public-privé pour l'intégration de politiques climatiques dans l'économie mondiale^{xvii}.

Une dizaine d'années après, cette mobilisation a commencé à porter ses fruits. Selon l'institut Climate Policy Initiative, le financement climatique mondial pourrait avoir dépassé un total de 2 000 milliards de dollars en 2024, contre 812 milliards en 2018. Les sources de financement privées représenteraient près de 2 tiers de ces investissements totaux. En suivant le rythme de croissance actuel, de 26% sur la période 2020-2023, environ 6 000 milliards de dollars d'investissements pourraient être mobilisés en 2028, et ainsi permettre de financer la hausse des températures à 2°C au-dessus des moyennes préindustrielles.

Cependant, ce rythme de croissance n'est pas suffisant pour atteindre les objectifs de financement nécessaires pour limiter cette hausse à 1,5°C. Cela requiert en effet un effort supplémentaire compris entre 7 100 et 9 200 milliards de dollars par an jusqu'en 2050.

Aujourd'hui, près de 90% des investissements sont alloués à l'atténuation des effets du changement climatique, et 10% à des projets d'adaptation. Par secteur, 834 milliards de dollars ont ainsi été investis dans l'énergie, 545 milliards dans les transports, et 290 milliards dans les infrastructures et bâtiments^{xviii}.

2. ATTÉNUER, S'ADAPTER, ET FINANCER LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : UN CHAMP D'ACTION MULTIPLE POUR LE SECTEUR PRIVÉ

Le 29 aout 2025, la présidence brésilienne de la COP30 s'est adressée directement au secteur privé dans sa 7e lettre, rappelant l'urgence à agir, et reconnaissant clairement le secteur privé comme « bénéficiaire de la transition climatique et partenaire indispensable pour piloter sa mise en œuvre » et que « le secteur privé a déjà accéléré la transition de manière significative, mais il doit désormais progresser, et non reculer, en renforçant son engagement pour faire de cette transformation une réalité exponentielle ».

Le rôle du secteur privé est réaffirmé comme étant central dans la mise en œuvre du Programme d'action de la COP30, en jouant un rôle de « co-architecte » auprès des gouvernements, pour évaluer efficacement les risques liés au climat, élaborer des plans de transition crédibles, et générer un dialogue constructif entre les pouvoirs publics et les investisseurs pour le financement des objectifs^{xix}.

■ 2.1 Les entreprises doivent maintenir des engagements transparents et crédibles sur la décarbonation, mais aussi préparer leur adaptation au changement climatique

Les entreprises sont aujourd’hui tenues de faire preuve de toujours plus de conviction et de transparence. Si certains engagements relèvent aujourd’hui du réglementaire, l’articulation de ceux-ci avec des initiatives volontaires demeure essentielle. Les entreprises doivent ainsi disposer de plans de transition crédibles, publics, et scientifiquement fondés, alignés sur un objectif de limiter le réchauffement à 1,5 °C. Pour cela, les entreprises peuvent s’engager à travers l’initiative Science Based Targets (SBTi), fondée en 2015 par plusieurs acteurs dont le Pacte mondial des Nations Unies⁴, pour promouvoir une action climatique fondée sur la science, compatible avec la limitation du réchauffement à 1,5°C :

- ces plans de transition doivent faire l’objet de rapports réguliers, notamment une mesure des émissions de gaz à effet de serre de l’entreprise sur les trois périmètres d’activité : émissions directes (scope 1), émissions liées à l’énergie (scope 2) et les émissions indirectes comme le transport ou liées à l’usage d’un produit (scope 3) ;
- cette décarbonation doit également s’étendre aux chaînes d’approvisionnement, en travaillant avec les fournisseurs et les différents partenaires de l’entreprise sur la mise en œuvre d’objectifs environnementaux ;
- il s’agit à la fois de responsabiliser mais aussi d’instaurer une confiance vis-à-vis des parties prenantes, notamment de la société, et de faire preuve de leadership.

En parallèle des efforts d’atténuation du changement climatique, les entreprises doivent également se préparer à ses effets. Avec la hausse des températures et la multiplication des phénomènes climatiques intenses, comme les inondations, les incendies ou les sécheresses, les entreprises font face à toujours plus de menaces directes sur leurs activités, leurs infrastructures, et leurs chaînes d’approvisionnement.

Alors que la France a lancé en mars 2025 son troisième plan national d’adaptation au changement climatique (PNACC), les entreprises doivent également pleinement s’emparer de ces enjeux et intégrer l’adaptation au cœur de leurs stratégies. Pour cela, L’ADEME a notamment mis en place plusieurs outils permettant aux entreprises françaises d’analyser leur vulnérabilité aux risques, élaborer et financer leur stratégie d’adaptation, ou encore sensibiliser leurs collaborateurs à ces enjeux^{ix}.

Le Comité 21 mène également de nombreux travaux sur le sujet depuis plusieurs années, et propose notamment plusieurs guides sectoriels présentant les différents enjeux de l’adaptation, et des méthodes et outils

permettant de passer à l’action. Des formations à destination des entreprises et des collectivités territoriales sont également disponibles, pour permettre de mieux connaître les outils et concevoir une démarche d’adaptation aux changements climatiques^{xii}. Pour en savoir plus sur les outils du Comité 21 : <https://comite21.org/nos-offres/formations.html>.

■ 2.2 Contribuer au financement de la lutte contre le changement climatique

Les entreprises disposent d’un levier d’action conséquent par leur capacité à favoriser le financement de la transition climatique et les investissements responsables. À ce titre, la Feuille de route de Bakou à Belém adoptée lors de la COP29 est un signal fort de la volonté collective de mobiliser les plus de 1 000 milliards de dollars par an nécessaires au financement de la transition dans les pays en développement. Celle-ci, destinée aussi bien aux acteurs publics que privés, doit inciter à aller au-delà des investissements ponctuels et établir des partenariats transformateurs et systémiques.

Pour s’inscrire dans cette feuille de route, les entreprises disposent de plusieurs leviers d’action :

- Investir dans une électricité décarbonée, les énergies renouvelables et l’efficacité énergétique.
- Intégrer les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans les décisions d’investissement.
- Développer des produits financiers verts, comme des obligations vertes (green bonds), ou des prêts liés à la performance climatique.
- Soutenir les projets de financement mixtes (*blended finance*) public-privé destinés à la mise en œuvre des ODD et de l’Accord de Paris.

Lors de la Conférence de Séville sur le financement du développement en juin 2025, plusieurs pays, dont la France, ainsi que des investisseurs institutionnels privés comme la Caisse des dépôts, ont mis au point la plateforme de financement mixte SCALED, pour accélérer la coopération public-privé en faveur du financement des ODD.

- Cette plateforme vise à mobiliser plusieurs milliards de dollars pour le développement durable au cours des 10 prochaines années, en mettant en place une série de structures de financement mixte pour une mobilisation massive de capitaux en faveur d’investissements durables, guidés par un impact mesurable et à long terme.
- Pour ses participants, notamment les acteurs privés, la plateforme facilitera la mise en œuvre de financements mixtes, réduisant la complexité et les coûts de transaction. Elle permettra d’orienter les stratégies d’investissement vers des objectifs d’impact réalisables^{xiii}.

⁴ Ainsi que le Climate Disclosure Project, We Mean Business Coalition, le World Resources Institute (WRI), et le World Wide Fund for Nature (WWF).

A travers les Nations Unies, les entreprises ont également la possibilité de soutenir l'initiative de finance du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP Finance Initiative). Celle-ci constitue un véritable réseau de banques, d'assureurs et d'investisseurs, réunis par l'ONU, dans le but d'accélérer la mise en œuvre du développement durable. L'initiative rassemble aujourd'hui plus de 500 membres partout dans le monde, dont plus de la moitié en Europe.

Le secteur privé a également un rôle essentiel à jouer dans la création d'un environnement politique stable. Ce fut notamment le sens de la déclaration commune d'un groupe d'entreprises lors de la Conférence de Séville l'été dernier, plaident en faveur de réglementations claires et pérennes qui soutiennent la transition vers une économie bas carbone, et de partenariats avec les gouvernements visant à soutenir une législation financière durable équilibrée et interopérable. Cela implique également de collaborer étroitement avec les pouvoirs publics, notamment par le partage de données permettant de renforcer la robustesse des politiques publiques.



Opportunités d'engagement au sein du Pacte mondial des Nations Unies

Forward Faster, et Science Based Targets initiative (SBTi)



A travers l'initiative Forward Faster lancée par le Pacte mondial, les entreprises peuvent s'engager à mener des actions autour de deux cibles clés :

1. se fixer des cibles de réduction à zéro émission nette, fondées sur des données scientifiques et conformes à la trajectoire 1,5 °C ;
2. contribuer à une transition juste en prenant des mesures concrètes pour remédier aux répercussions sociales des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

[cliquez ici pour en savoir plus](#)



SBTi a lancé en 2025 un travail de révision de sa « Corporate Net-Zero », document central de l'initiative, permettant aux entreprises de se fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fondés sur la science. Ce projet de révision est encore dans une phase de consultation d'entreprises.

Les évolutions proposées sont entre autres les suivantes :

- Des ajustements concernant les scopes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Une catégorisation des entreprises selon leur région d'implantation et leur taille, couplée à une adaptation des niveaux d'exigence pour que chaque entreprise puisse participer selon ses moyens réels ;
- Un nouveau modèle de validation des cibles intégrant les efforts déjà réalisés.

En octobre 2025, **119 entreprises françaises** sont engagées à travers SBTi. Parmi elles :

[cliquez ici pour en savoir plus](#)

94

sont des entreprises membres du Pacte mondial Réseau France.

80

ont validé leurs cibles de réduction d'émissions à court terme et leur cible de réduction à long terme.

Accélérateur climat du Pacte mondial pour s'approprier ces enjeux

L'Accélérateur climat a pour objectif d'aider les entreprises à accroître leurs actions crédibles en faveur du climat, en s'engageant à réduire significativement leurs émissions de GES. Pendant six mois, les entreprises explorent les bonnes pratiques d'inventaires d'émissions de GES et découvrent l'approche SBTi. Les entreprises participantes apprennent ainsi à réguler leurs émissions de GES, mettre en place des stratégies de réduction, et élaborer un plan d'action, qui est soumis en fin de programme.

Au long du programme, les participants à l'Accélérateur climat ont pu travailler sur la structuration de leur plan d'action climatique, selon trois grands axes :

1.

Inventaire de GES

Identification de conditions clés pour la mise en place ou l'amélioration de leur inventaire d'émissions de GES.

2.

Définition d'une SBT

Réflexion sur les compétences, les acteurs internes et les processus nécessaires pour s'engager et fixer des cibles de réductions basées sur la science (SBT).

3.

Gestion des émissions

Exploration des différents moyens pour gérer les émissions de GES et atteindre les cibles.

En utilisant les acquis tout au long du programme, les entreprises ont pu par la suite modéliser leur plan d'action à 6-12-24 mois, pour identifier les prochaines étapes clés de leur ambition climatique.

201 entreprises adhérentes ont suivi le programme de l'Accélérateur climat depuis son lancement en 2022 au Pacte mondial de l'ONU - Réseau France.

Le groupe de travail enjeux environnementaux

Pour accompagner les trajectoires des entreprises membres sur les enjeux climat, biodiversité terrestre et marine et de gestion des ressources, le groupe de travail Enjeux environnementaux s'est concentré sur :

- **la mesure des impacts environnementaux**, notamment sur la biodiversité, la gestion des ressources (en eau, forestières...);
- et **la gestion des risques**, notamment pour s'adapter aux changements climatiques et répondre aux exigences du devoir de vigilance.

L'édition 2025 a permis d'explorer tout au long de l'année des sujets croisant, entre autres, les enjeux climat et biodiversité.

Durant le premier semestre les participants se sont concentrés sur la mesure d'impact, avec des sessions thématiques sur l'économie circulaire et le diagnostic biodiversité. Pendant le deuxième semestre, c'est la gestion des risques qui fut à l'honneur avec un cycle de trois sessions sur l'adaptation au changement climatique. La première session fut consacrée à l'approche de diagnostic des risques. La deuxième a exploré les pistes d'action possibles. Enfin, la troisième a porté sur les témoignages d'entreprises.

Près de 80 entreprises adhérentes en moyenne ont participé à chaque session en 2025.
Un livrable résumant ce cycle est en préparation.

Exemples de bonnes pratiques des entreprises du Pacte mondial sur l'ODD 13

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



L'ODD 13 vise à prendre au plus vite des mesures pour lutter contre le réchauffement climatique, s'adapter à ses répercussions et gérer les aléas climatiques qui y sont liés (alertes et crises), notamment en intégrant des mesures spécifiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.



Financer l'essentiel, pour un avenir durable : Sfil accompagne les collectivités territoriales dans leurs projets à impact

Sfil est une banque publique de développement créée en 2013. Elle a pour mission de financer les projets des collectivités locales, des établissements publics de santé français (secteur public local) et les grands contrats d'exportations d'entreprises françaises (crédit-export).

Sa raison d'être est de participer au développement durable des territoires, en écho à celle de la Caisse des Dépôts qui est de « s'engager au cœur des territoires pour accélérer la transformation écologique et contribuer à offrir une vie meilleure pour toutes et tous ».

Sfil, adhérent au Pacte mondial depuis 2018, vise à **mobiliser 17,5 milliards d'euros pour soutenir la transition écologique et énergétique, ainsi que 12 milliards d'euros pour les financements sociaux d'ici 2030.**

[cliquez ici pour lire l'article complet](#)



Réduire l'impact environnemental du numérique : le groupe Iliad réaffirme sa responsabilité

Le groupe Iliad et l'un des plus grands opérateurs de téléphonie mobile en France et l'un des principaux fournisseurs d'accès à Internet du pays.

Conscient des enjeux liés au changement climatique, le groupe Iliad a fait le choix d'une production plus durable s'inscrivant dans l'économie circulaire.

Cette bonne pratique explore **comment un géant du numérique s'attaque à l'empreinte environnementale d'un secteur en pleine croissance.**

Le Groupe Iliad, adhérent au Pacte mondial depuis 2021, s'est donné pour **objectif de réduire d'au moins 15% la consommation énergétique liée aux Freebox** sur son parc d'abonnés dès 2025.

[cliquez ici pour lire l'article complet](#)



Références

- i. United Nations Framework Convention on Climate Change. (n.d.). [Outcome of the first global stocktake](#).
- ii. UN Climate Change. (2025, 25 septembre). [La COP 30 prend de l'ampleur alors que près de 100 pays annoncent de nouveaux objectifs climatiques](#). UNFCCC.
- iii. United Nations Development Programme. (n.d.). [Private sector engagement in climate plans](#).
- iv. Ministério da Fazenda (Brasil). (2025, 15 octobre). [Report of the COP30 Circle of Finance Ministers on the Baku to Belém Roadmap to 1.3T](#).
- v. United Nations, Department of Economic and Social Affairs. (2024, April 9). [Financing for Sustainable Development Report 2024: Financing for development at a crossroads](#).
- vi. UNDP (Programme des Nations unies pour le développement). (2025). [2025 Global Multidimensional Poverty Index \(MPI\): Overlapping Hardships: Poverty and Climate Hazards](#).
- vii. International Renewable Energy Agency & Global Renewables Alliance. (2025). [Tracking the UAE Consensus 2025](#).
- viii. Nations Unies. (2025, 14 octobre). [Près de 100 pays renforcent leurs engagements climatiques](#). UN News.
- ix. UN Climate Change. (2024, 24 novembre). [COP29 UN Climate Conference agrees to triple finance to developing countries, protecting lives and livelihoods](#). United Nations Framework Convention on Climate Change.
- x. Agenda 2030 – France. (2023, juin 23). [Revue nationale volontaire de la France 2017-2022](#).
- xi. RTE France. (2025, mars). [BE2024 – Chapitre "Émissions"](#) [Document PDF].
- xii. Ministère de la Transition écologique (France). (2025). [Chiffres-clés des énergies renouvelables, édition 2025](#).
- xiii. INSEE. (2025). [Statistiques – Indicateurs économiques et sociaux](#).
- xiv. United Nations Global Compact & Accenture. (2025). [CEO Study 2025](#).
- xv. Organisation de coopération et de développement économiques. (2025). [Rapport mondial sur la durabilité des entreprises 2025](#).
- xvi. Pacte Mondial de l'ONU – Réseau France. (2025). [Étude CoP 2024](#).
- xvii. Business & Human Rights Resource Centre. (n.d.). [Conclusions du Business Climate Summit : vers une société bas carbone](#).
- xviii. Climate Policy Initiative (CPI). (2025). [Global Landscape of Climate Finance 2025](#) [Rapport PDF].
- xix. COP30 Presidency. (2025, 29 août). [Seventh Letter from the Presidency](#).
- xx. Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. (n.d.). [Adaptation au changement climatique : stratégie et ressources pour les entreprises. Agir pour la transition écologique](#).
- xxi. SCALED. (2025). Scaling Capital for Sustainable Development: <https://scaleddevelopment.org/>.
- xxii. Comité 21. (n.d.). [Formations – Adaptation aux changements climatiques](#)

À propos du Pacte mondial des Nations Unies

Initiative spéciale du Secrétaire général des Nations Unies, le Pacte mondial des Nations Unies est un appel aux entreprises du monde entier pour qu'elles alignent leurs opérations et leurs stratégies sur Dix principes universels dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Lancé en 2000, le Pacte mondial des Nations Unies a pour mission de guider et de soutenir la communauté mondiale du secteur privé dans la promotion des objectifs et des valeurs des Nations Unies grâce à des pratiques d'entreprise responsables. Bénéficiant du soutien des 193 États membres de l'ONU, le Pacte mondial des Nations Unies est l'acteur de référence pour l'action et le leadership au sein d'un mouvement mondial croissant en faveur de la durabilité des entreprises, via un respect de plus en plus clair des Dix principes.

Le Pacte mondial des Nations Unies est renforcé par la résolution "Vers des partenariats mondiaux", amenée à être renouvelée tous les deux ans par l'Assemblée générale des Nations Unies.

www.unglobalcompact.org

À propos du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France

Relais local officiel du Pacte mondial des Nations Unies, le réseau français a pour mission d'accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et l'appropriation des 17 ODD par le monde économique français. Il rassemble plus de 2 200 entreprises et 60 organisations à but non lucratif autour d'enjeux liés à la responsabilité sociétale et environnementale et au développement durable. Au quotidien, le réseau s'attache à être un lieu d'échanges sur l'ensemble des questions de RSE et à associer les principes du Pacte mondial à la stratégie, aux ambitions, à la culture, à la raison d'être et aux activités quotidiennes de l'ensemble de ses adhérents, quelle que soit leur taille ou leur maturité.

Le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France est une association de loi 1901 qui agit dans le cadre des Quality Standards (QS) et du mémorandum d'entente (Memorandum of Understanding, MoU) avec le Pacte mondial des Nations Unies.

www.pactemondial.org

Directeur de la publication : Nils Pedersen
Directeur de la rédaction : Olivier Gil
Rédaction : Hadrien Kleiman
Mise en page : Dina Kartit

SIRET : 48889851100073

© Pacte mondial de l'ONU - Réseau France. Novembre 2025



Attribution - Utilisation non commerciale 4.0 International (CC BY-NC 4.0)

Cette œuvre est mise à disposition sous la licence Creative Commons Attribution 4.0 International. En utilisant cette œuvre, vous acceptez d'être lié par les termes de cette licence (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>).

LES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

≡ DROITS DE L'HOMME

- 1** Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
- 2** Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- 3** Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- 4** Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- 5** Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- 6** Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi

ENVIRONNEMENT

- 7** Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
- 8** Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- 9** Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 10** Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin